

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 19 septembre 2022

N° CP-2022-8-8-16

N° applicatif 4509

8^{ème} Commission

Commission Efficacité et sobriété financière

Service instructeur

Service consulté

PARTICIPATION D'UNE DELEGATION DE LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE AU 91EME CONGRES DE L'ADF A AGEN / MANDATS SPECIAUX

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer la participation d'une délégation de la Collectivité européenne d'Alsace au 91^{ème} Congrès de l'ADF à Agen des 12 au 14 octobre 2022, dans le cadre d'un mandat spécial.

L'Assemblée des Départements de France (ADF) organise son 91^{ème} congrès du 12 au 14 octobre 2022 à Agen (Lot-et-Garonne).

Le programme de ce congrès vise à rappeler, dans un contexte post-élections présidentielles et législatives, combien le Département, avec sa connaissance fine des réalités locales, peut contribuer à résoudre les fractures de notre pays.

Il s'articulera autour de plusieurs temps forts :

- une première table ronde sera consacrée à la place des Départements dans l'accompagnement des Français à tous les âges de la vie.
- un deuxième temps d'échanges sera organisé autour des réponses que peuvent apporter les Départements aux nombreux défis que la France doit relever.
- enfin, la remise du premier Prix de l'Innovation, réparti en trois catégories (solidarités humaines – solidarités territoriales – Prix spécial des Départements), sera l'occasion de mettre en valeur les initiatives originales et l'inventivité dont font preuve les Départements au service de leurs concitoyens.

Composition de la délégation :

Il est proposé que la délégation de la Collectivité européenne d'Alsace soit composée de 20 Conseillers d'Alsace ainsi que de 5 membres du cabinet et de l'administration.

Montant prévisionnel des dépenses :

Le montant prévisionnel des dépenses liées à ce déplacement est estimé à 14 000 € TTC maximum, comprenant :

- les frais d'inscription au congrès
- le transport (train),
- l'hébergement,
- les repas non pris en charge par l'ADF.

Au vu de ce qui précède, il est proposé :

- D'approuver ce déplacement de 20 Conseillers d'Alsace et de 5 membres du cabinet et de l'administration, ainsi que la prise en charge des frais correspondants sur le budget de la Collectivité,

- De décider l'affectation d'une enveloppe de 14 000 € correspondant au montant prévisionnel des dépenses liées à ce déplacement (déplacements en train, hébergement, frais d'inscription au Congrès).

Les crédits pour la délégation des 20 représentants élus seront prélevés sur l'opération P001O002 (1033-65-65312-031) : élus frais mission et de déplacement.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY